



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt et un, le 19 octobre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12/10/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 43 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : PLUi – autorisation de consulter un cabinet d'avocats spécialisé en urbanisme  <b>N° 2021-116</b>
--	---

**Présents (43)** : GUILBERT-VIARRIEU Annie, GOUBE Nicole, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, BRUN Didier, HELARY Yann, OZUN Benjamin, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant** : BLASCO Sabine, DILHET Sylvie

**Absents (14)** : MOUNIQ Jean, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, MUR François, RAHALI Sabine, GAY Eric, ACCHNI Nicole, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, DELOM Christian

**Procurations (5)** :  
DUNAN Anne à DESMARAIS Nadine  
BALAGNA Patrice à ROBIN Isabelle  
LACAZE Noël à PELIEU Michel  
NARS Aline à MIR André  
FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel

Isabelle ROBIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle l'arrêt n° 2 du PLUi voté le 1<sup>er</sup> juin dernier. La plupart des avis ont été rendus, l'enquête publique devrait débiter prochainement.

Afin de défendre les intérêts de la CC Aure Louron contre les éventuels recours à l'encontre du PLUi valant SCoT des Vallées d'Aure et du Louron et pour apporter les conseils les plus appropriés dans ce dossier, Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation de désigner un cabinet d'avocats spécialisé en matière d'urbanisme.

Outre ses conseils, celui-ci aura pour mission de préparer une motion qui sera votée par chaque collectivité du territoire.

Monsieur le Président invite les conseillers à en débiter.

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 065-246500573-20211019-2021\_116-DE

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- De prendre l'attache d'un cabinet d'avocats spécialisé en matière d'urbanisme pour défendre les intérêts de la CC Aure Louron dans le cadre du PLUI ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU